

Séance du : 8 décembre 2022

n° 37/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à 18 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 2 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Christian Portet, 1^{er} Vice-Président.

Mme Florence SIORAT est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

ADROIT Sophie, ARDON Judith, LATCHE Catherine, MARECHAL Martine, MARTY Hélène, NACCACHE Nathalie, SIORAT Florence, VILESPY Estelle

BARTHES Serge, BODIN Pierre, BONDOUY Guy, CESSÉS Christian, DEMANGEOT François, FABRE Christian, FERRET Michel, GREFFIER Philippe, HEBRARD Gilbert, HOURQUET Laurent, ITIER Alain, JULLIN Olivier, LAGENTE Christian, LAGOUTTE Jean, MAZAS Christian, PETIT Jean-Marie, PORTET Christian, PRADEL Christophe, QUAGLIERI Jean-Pierre, RUFFAT Daniel, SCHMIDT Alain, SERRANO Serge, VELAND Raymond

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

IMBERT Jean-François, RAMONDA Hervé

En exercice : 63

Présents : 33

Avaient donné pouvoir :

HEBRARD Gilbert à PORTET Christian

VAUTHIER Marie-Hélène à PETIT Jean-Marie

CAZENAVE Serge à VILESPY Estelle

Nombre de voix : 36

Excusés :

VAUTHIER Marie-Hélène

CAZENAVE Serge

Objet : Demande de subvention DRAC - CGEAC 2023

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1er janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée ce qui a été acté dans la stratégie locale de développement du PETR du Pays Lauragais, concernant le volet culturel, axe qui est accompagné par le GAL des Terroirs du Lauragais et son programme LEADER.

Le PETR poursuit en effet son projet de structuration de l'offre culturelle. La dimension culture gagne en importance et en cohérence, au fur et à mesure de la mise en réseau des acteurs culturels institutionnels et associatifs et des partenariats avec les EPCI et les communes porteuses d'équipements culturels structurants.

Monsieur le Vice-Président rappelle également que depuis janvier 2020, le PETR est signataire d'une Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) avec l'Etat (Drac et Education Nationale principalement). Cet engagement se traduit par un suivi des projets d'EAC existants sur le territoire et par la mise en place d'un Appel A Projet spécifique (« Parcours de Rayonnement Culturel »), porté par le PETR du Pays Lauragais et accompagné par la Drac.

Le programme de travail 2023 dédié au développement culturel s'articule autour des missions suivantes dont, notamment :

- la mise en œuvre et le suivi du projet culturel
- l'animation de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC)
- le suivi et l'animation de la plateforme culturelle,
- le développement, le suivi et l'animation de l'appel à projet « Parcours de rayonnement culturel »

Ces projets seront portés par le PETR, en lien et/ou en partenariat avec les EPCI et les communes associées. Ils seront réalisés grâce à une mobilisation des moyens humains du PETR (chargé de mission culture, chargée de communication) et par l'appel de financements dédiés de l'Europe (GAL) et de l'Etat (DRAC).

Dans ce cadre, Monsieur le Vice-Président propose de solliciter, comme en 2022, une subvention de 20 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie, tel qu'indiqué dans le plan de financement estimatif suivant :

Budget Programme d'actions Culture Année 2023				
Dépenses	TTC	Recettes	Taux	TTC
Missions Développement culturel	15 000,00 €			
Mise en œuvre et suivi du projet culturel du PETR : Animation Commission Culture et Ateliers de Concertation ; Montage, suivi et évaluation des projets	12 800,00 €			
2 jours DLA supplémentaires (optionnel)	2 200,00 €			
Missions Communication culturelle	8 500,00 €	LEADER	48%	33 972,00 €
Animation du site <i>lauragais-culture.fr</i> ; Communication culturelle ; Coanimation Atelier de Concertation	8 500,00 €			
Projet "Parcours de Rayonnement Culturel"	41 200,00 €	DRAC	19%	20 000,00 €
Projet La Bouillonnante	11 000,00 €			
Projet La Ménagerie	11 000,00 €			
Coordination et suivi de l'EAC	19 200,00 €	Autofi PETR	33%	16 803,00 €
Divers frais ingénierie : 15% du total des salaires	6 075,00 €			
Total dépenses	70 775,00 €	Total recettes	100%	70 775,00 €

Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président et après en avoir délibéré ;

Le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité :

1°) - **APPROUVE** le plan d'actions prévisionnelles 2023 et son plan de financement associé tel que présenté

2°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de la DRAC d'Occitanie à hauteur de 20 000 € ;

3°) _ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document utile à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 8 décembre 2022

Le Président



Gilbert HEBRARD

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 05 68 60 00 00

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20221208-2022_37-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com